

le **M**ouvement



Joyeux temps des fêtes

Fermeture pour la période des fêtes
Bureau municipal et bibliothèque:
23 décembre au 8 janvier incl.

Bureau municipal
819 362-2712

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 9 h à 16 h
Vendredi
de 9 h à 12 h

290, route 165 Sud, C.P. 245,
Plessisville (Québec) G6L 2Y7
info@paroisseplessisville.com

Mot du conseil

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Déjà un an s'est écoulé depuis le début de notre mandat. Au terme de cette première année, nous souhaitons prendre le temps de remercier ceux et celles qui ont vécu de près le changement d'administration au sein de la municipalité, qui impliquait également un virage important au niveau de notre vision. Nous avons pu compter sur un bel accueil et une grande ouverture de nos différents partenaires. Nous apprécions également la collaboration des employés de la municipalité, qui ont dû s'adapter à un tout nouveau conseil.

Nous ne pouvons passer sous silence la contribution de nos familles respectives, les amours de nos vies, qui ont accepté de nous partager avec la politique municipale au cours des 12 derniers mois. Nous les remercions pour leur compréhension et leur soutien, sans quoi notre implication ne serait pas possible.

Nous sommes fiers du travail accompli jusqu'à maintenant. Le nouveau climat de collaboration qui règne non seulement avec nos voisins de la Ville, mais également au sein de toute la MRC, nous permet d'entrevoir de belles réalisations à venir, qui seront le fruit d'un réel travail d'équipe, d'une vision régionale et d'une volonté des intervenants du milieu d'unir leurs forces pour le bien commun. La nouvelle vision conjointe de développement à long terme sur tout le territoire de Plessisville est porteuse d'espoir et de positivisme pour l'avenir.

Plusieurs ententes sont soit réalisées ou en voie de l'être, que ce soit pour le partage des équipements de voirie, la complémentarité des services de la bibliothèque et du camp de jour, l'achat et le partage de l'utilisation d'un balai de rue, l'intégration de la Ville de Plessisville à l'entente des services d'ingénierie de la MRC ou encore l'analyse sur l'optimisation du service de sécurité incendie de la Ville et du SSIRÉ. Ces initiatives, qui témoignent du climat de collaboration qui prévaut actuellement, résument très bien la première année de notre mandat.

L'étude d'opportunités portant sur un regroupement municipal entre la Ville et la Paroisse devrait nous être présentée dans un avenir rapproché. C'est avec ouverture et transparence que nous vous partagerons les résultats de cette étude et que nous serons disponibles pour entendre vos commentaires et vos préoccupations.

Décembre sera bientôt là et cette période de l'année est synonyme de budget pour le monde municipal. Dans un contexte où notre société fait face à des enjeux importants de pénurie de main d'œuvre et d'inflation, le budget 2023 représente un défi important pour toutes les municipalités du Québec. Soucieuses de respecter la capacité de payer des contribuables et conscientes que les familles québécoises sont durement touchées par l'augmentation du coût de la vie, les municipalités sont confrontées à une hausse non négligeable du prix de certains intrants. La nécessité de maintenir des services et des infrastructures de qualité malgré la réalité actuelle exigera sans aucun doute aux élus et élues du Québec des choix parfois déchirants.

En terminant, décembre est l'occasion de prendre un petit temps d'arrêt pour jeter un regard sur l'année qui se termine, mais également pour déterminer quelles seront nos actions pour faire de celle à venir une occasion de nous épanouir dans les différentes sphères de notre vie et quelles seront les valeurs qui nous guideront. Que la prochaine période des Fêtes vous offre l'occasion de prendre le temps... Prendre le temps de passer des moments de qualité avec vos proches et de vous créer des souvenirs impérissables. Prendre le temps de penser à vous et de vous offrir des petits plaisirs. Prendre le temps d'apprécier chaque petit bonheur que la vie peut offrir. Nous vous souhaitons une belle et douce année 2023, de la santé, de l'amour, du bonheur et du succès.

Jean-François, Bélinda, Annick, Jonathan, Rémi, Marc et Joanie



Administration générale

Informations générales

Services municipaux 819 362-2712

Renseignements généraux #4401
Entretien des routes #4406
Matières résiduelles #4401
Animaux perdus #4406
Bibliothèque#4405

Collectes des encombrants

O.R.A.P.É. : 819 362-0001

Feu (permis de)

MRC de l'Érable819 362-2333
poste 1254

Urgence municipale

Fins de semaines et soirées

Administration 819 362-2712

Séances ordinaires du conseil municipal pour 2022

5 décembre
19 décembre (3e lundi)

Les séances ordinaires du conseil
municipal débutent à 20 h.

Séances du conseil municipal

Séance ordinaire

du conseil du 3 octobre 2022

Dépôt de la déclaration des intérêts
pécuniaires de M. Marc Gendron,
conseiller municipal conformément à
l'article 357 de la Loi sur les élections et
les référendums dans les municipalités.

Une aide financière est versée aux
organismes suivants :

- 125\$ à Légion Royale Canadienne
pour la campagne du Coquelicot
2022;
- 250\$ à la troupe de théâtre La
relève.

Préparation et envoi des devis de
soumission sur invitations à au moins
deux soumissionnaires pour l'achat
de diésel et la collecte de plastiques
agricoles.

Formation d'un comité sur l'accès
à l'information et la protection
des renseignements personnels
conformément à l'article 8.1 de la Loi
sur l'accès. Ce comité est composé des
personnes qui occupent les fonctions
suivantes au sein de la Municipalité de
la Paroisse de Plessisville:

- du responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels,
soit la directrice générale;
- du maire;
- de la directrice générale
adjointe.

Adoption de l'horaire pour le bureau
municipal. Du lundi au jeudi : de 9 h à
16 h et le vendredi : de 9 h à 12 h.

Le conseil de la municipalité de la
Paroisse de Plessisville autorise les
véhicules hors route à circuler ou
traverser diverses routes.

Achat de matériaux pour l'entretien
des chemins d'hiver 2022-2023, soit :

- Achat d'xtragrip au coût de
9,98 \$ la tonne pour une quantité
de 900 tonnes de sable à traiter
chez Formule RP
- 185 tonnes de sel à déglacer au
coût de 101,00 \$/tonne chez Sel
Frigon Inc.
- 900 tonnes de sable abrasif
au coût de 24,50 \$/tonne chez
9417-4059 Québec Inc.
- 200 tonnes de pierre 5-10mm
(1/4" net) au coût de 25,50 \$/
tonne chez Pavage Centre-Sud
du Québec

Le conseil municipal approuve
l'embauche de M. Pascal Tourigny,
emploi permanent, comme ouvrier de
voirie.

Approbation des travaux mentionnés
au décompte progressif no 2, réalisés
par E.M.P. inc., en date du 29 septembre
2022 pour la réfection du petit rang 10,
au montant de 331 232,55\$ incluant les
taxes applicables.

Avis de motion qu'il sera adopté, à une
séance subséquente, le règlement no
659-22, règlement créant une réserve
financière pour les dépenses liées à la
tenue des élections municipales.

Avis de motion qu'il sera adopté,
à une séance subséquente, le
règlement no 660-22, règlement
modifiant le règlement de zonage n°
595-16 de la Paroisse de Plessisville,
afin d'autoriser la classe d'usage
Parc et récréation extensive
(P-1) dans les zones PR-1 et RF-1.

Administration générale (suite)

Séance ordinaire

du conseil du 7 novembre 2022

Approbation des transferts budgétaires tel que présenté dans le document remis aux membres du conseil le 7 novembre 2022.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers municipaux conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Dépôt de deux états comparatifs, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2022, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

Une aide financière aux organismes suivants :

- 250\$ à Agri-Ressources Arthabaska-Érable
- 750\$ au Marathon de l'espoir

La Municipalité de la Paroisse de Plessisville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2022 au montant de 1 463 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 563-12, 585-15, 640-21, 655-22 et 629-20. Ces billets sont émis au prix de 98,49100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

Autorisation de monsieur Jean-François Labbé maire et madame Joanie De Ladurantaye, directrice générale, greffière-trésorière, à signer, au nom de la Paroisse de Plessisville, l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Plessisville visant à déterminer les modalités d'utilisation d'un balai de rue 3 fonctions.

La Municipalité de la Paroisse de Plessisville confirme sa participation à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie de la MRC de l'Érable pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2027, le tout selon les modalités prévues à l'entente.

Mandat à la MRC de l'Érable pour dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale, pour l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie par la MRC de l'Érable.

Mandat à la MRC de l'Érable, en collaboration avec d'autres partenaires, à procéder aux démarches et analyses nécessaires pour l'implantation d'une solution TMB dans le but de gérer efficacement l'ensemble des matières organiques de son territoire.

Octroi du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des déchets solides à Gaudreau pour la somme de 344 589,24 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément aux documents de soumission.

Octroi du contrat pour la collecte, le transport et le tri des matières recyclables à Gaudreau pour la somme de 95 979,78\$, excluant les taxes applicables, le tout conformément aux documents de soumission. QUE ce dit contrat est pour une durée d'un an pour 2023, selon les prix apparaissant à la soumission. QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les contrats ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le conseil municipal de la Paroisse de Plessisville octroie le contrat pour la fourniture de diesel à Philippe Gosselin & Ass Ltée au prix de 0,02\$ du litre à ajouter du prix à la rampe de chargement pour l'année 2023.

Le conseil municipal accorde le contrat pour la collecte et la récupération des plastiques agricoles à Gaudreau Environnement inc. . Le prix soumis, à la levée, pour l'année 2023 est de 74,51\$ (taxes en sus), plus amplement décrit dans le devis de soumission. De plus, le présent contrat prendra fin lorsque la REP sera mise en place dans la MRC de l'Érable, en date du 1er juillet 2023 ou selon la date annoncée par le gestionnaire de la REP.

Le conseil municipal est en accord avec le projet de résidence liée à un projet agricole à temps partiel de M. Réjean Lemoine, localisé sur le 9e Rang Ouest de la Paroisse de Plessisville (lot 4 016 826 du cadastre du Québec).

Le conseil demande au ministère des Transports du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires pour effectuer l'entretien préventif nécessaire et ainsi garantir la sécurité des citoyens de la municipalité de la Paroisse de Plessisville et des personnes empruntant les ponts situés sur la route Kelly en procédant au remplacement des éléments structuraux et des dispositifs de retenue, et ce, dans les plus brefs délais étant donné que la municipalité est dans l'incapacité d'effectuer les travaux de remplacement de la chaussée.

Réception du décompte progressif no 5 pour les travaux de réfection de la route Kelly et du rang du Golf, segment 37, 38 et 39 et paiement d'une somme finale de 74 609,87 \$ incluant les taxes applicables, suite à la libération définitive complète de la retenue contractuelle de 5%.

Adoption du règlement no 659-22, règlement créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales

Le conseil municipal adopte le premier projet de règlement no 660-22, règlement modifiant le règlement de zonage n° 595-16 de la Paroisse de Plessisville, afin d'autoriser la classe d'usage Parc et récréation extensive (P-1) dans les zones PR-1 et RF-1 Une procédure de consultation écrite se tiendra du 16 novembre au 1er décembre 2022. Le projet de règlement no 660-21 modifiant le règlement de zonage no 595-16 est disponible pour consultation au bureau municipal.

Avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 661-22, règlement modifiant le règlement de zonage n° 595-16 de la Paroisse de Plessisville, afin d'autoriser les usages suivants : Salon de beauté, de coiffure et autre salon, Service de location d'espaces d'entreposage intérieur et Entrepreneur général, excavation, démolition, pour le lot 4 016 695 dans la zone ID10.

Le conseil municipal adopte le premier projet de règlement no 661-22, règlement modifiant le règlement de zonage n° 595-16 de la Paroisse de Plessisville, afin d'autoriser les usages suivants : Salon de beauté, de coiffure et autre salon, Service de location d'espace d'entreposage intérieur et Entrepreneur général, excavation, démolition, pour le lot 4 016 695 dans la zone ID10. Une procédure de consultation écrite se tiendra du 16 novembre au 1er décembre 2022. Le projet de règlement no 661-21 modifiant le règlement de zonage no 595-16 est disponible pour consultation au

bureau municipal. Que copie du projet de règlement numéro 661-21 soit expédiée à la MRC de l'Érable, accompagnée de la présente résolution.

Prochaine séance du conseil

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le lundi 5 décembre 2022 à 20 h à la salle du conseil.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil municipal devra acheminer ses commentaires ou questions par courriel à info@paroisseplessisville.com ou par courrier au bureau municipal situé au 290 route 165 Sud, C.P. 245, Plessisville, G6L 2Y7, à l'attention de Mme Joanie De Ladurantaye et portant la mention période de questions pour la séance du conseil. De plus, le message doit être reçu au plus tard à 12 h, le jour de la séance.

Neige

Nous vous rappelons qu'il est défendu à tout propriétaire ou occupant d'un immeuble de souffler ou d'amonceler de la neige dans les rues, allées, places publiques et trottoirs. (Règlement 497-03 concernant les nuisances - article 10). Si vous le faites, vous commettez une infraction et êtes passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 100.00 \$ et maximale de 300.00\$. Il en va de même pour les fossés. Il serait important d'en aviser votre déneigeur s'il y a lieu.

Collecte de sapins et de lumières de Noël

La collecte de sapins de Noël se tiendra le 5 et 12 janvier 2023. Les sapins devront être sortis la veille et placés en bordure de rue. Les lumières et fils défectueux pourront également être recueillis s'ils sont contenus dans un sac.

Boîtes aux lettres et déneigement

Nous réitérons l'information aux résidents des secteurs ruraux que, durant la période hivernale, vous avez l'obligation de protéger adéquatement votre boîte aux lettres afin d'éviter qu'elle soit endommagée lors des opérations de déneigement. La municipalité ne sera pas tenue responsable des bris si votre boîte aux lettres n'est pas protégée.

Stationnement en période hivernale

Notez que tel que stipulé à l'article 6 du règlement municipal 496-03, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public entre 23 h et 07 h du 15 novembre au 1er avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Bien que le règlement municipal sur le stationnement ne l'interdise pas, il serait apprécié, dans la mesure du possible, de ne pas stationner votre véhicule sur un chemin public lorsqu'il apparaît évident qu'un déneigement de jour aura lieu incessamment.



Attention aux déneigeuses

Les véhicules de déneigement comportent de nombreux angles morts qui empêchent leur conducteur de bien voir les autres usagers de la route. Mieux vaut garder une distance sécuritaire lorsqu'on circule près de ce type de véhicule afin de s'assurer d'être dans le champ de vision de son conducteur. Cet hiver, pour votre sécurité, gardez vos distances!

Garde de chiens

Vous souhaitez adopter un chien ou vous en avez déjà un à la maison? Voici quelques informations importantes:

- Tous les chiens présents sur le territoire de la municipalité de la Paroisse de Plessisville doivent porter en tout temps le médaillon émis par la municipalité suite à l'achat d'une licence;
- Le nombre maximal de chiens par adresse civique est de deux;
- Le gardien doit s'assurer en tout temps que le chien n'a pas de comportement nuisible. Le chien ne doit en aucun cas :
 1. Causer un dommage à la propriété d'autrui;
 2. Souiller le terrain d'un tiers qui n'a pas autorisé sa présence au préalable;
 3. Aboier ou émettre des sons de manière à troubler la tranquillité des personnes qui résident, travaillent ou se trouvent dans le voisinage;
 4. Pourchasser les piétons, cyclistes ou animaux à l'extérieur du terrain où il est gardé;
 5. Être atteint d'une maladie contagieuse et non traitée est assimilable à un comportement nuisible.
 6. Le gardien doit s'assurer en tout temps que le chien n'a pas de comportement dangereux. Le chien ne doit en aucun cas :
 - Causer des lésions à un animal ou blesser une personne;
 - Causer la mort d'un animal ou causer des lésions à une personne;
 - Toute morsure causant une lésion ou la mort d'un animal ou causant une blessure ou une lésion à une personne doit être rapportée au responsable des travaux publics dans les plus brefs délais;
 - Toute morsure causant le décès d'une personne doit être rapportée immédiatement à la Sûreté du Québec et rapportée au responsable des travaux publics dans les plus brefs délais.
 - Causer la mort d'une personne.

Récupération de peinture

La municipalité met à la disposition de ses citoyens un bac de récupération pour la peinture. Ce bac est accessible à l'édifice municipal chaque premier vendredi du mois entre 9 h et 12 h. Vous pouvez apporter les produits mentionnés ci-bas. Il est très important de respecter cette journée, car le bac n'est pas accessible en tout temps. Au préalable, les citoyens qui souhaitent déposer leur peinture doivent fournir leur adresse et numéro de téléphone à la réception.

Ce qui est accepté :

- La peinture vendue dans les commerces de détail soit les contenants originaux de 100 ml et plus;
- Les produits ou préparations pour le traitement de bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acrylique pour les entrées d'autos) Les produits à base de goudron ne sont pas acceptés;
- Les peintures de signalisation (seulement celles disponibles dans des commerces de détails);

Produits non acceptés:

- Apprêts et peintures pour usage industriel
- Peintures à signalisation routière
- Peintures à retombées sèches (Dryfall)
- Peintures à deux composants (Époxy)
- Peintures conçues pour usage artistique (à l'exception des aérosols)
- Peintures antisalissures (ou peintures antifouling)
- Produits de préservation ou pour la conservation du bois catégorisés comme pesticides
- Décapants, solvants et diluants
- Coulis, plâtre, ciment à joints, bois plastique et revêtements spécialisés (ex. : Stucco)
- Adhésifs et colles
- Produits (ou enduits) pour toiture et fondation
- Produits pour entrée asphaltée et bouche-fissures
- Nettoyeurs et produits de polissage (ex. : nettoyeur à patio, huile de citron)
- Contenants non identifiés ou sans étiquette
- Peintures dans des contenants en verre

Aménagement, urbanisme & développement

Loisirs, culture & activités

Calendriers

Voici le calendrier 2023 pour les cueillettes d'objets volumineux d'ORAPÉ. (sur rendez-vous)

Service d'urbanisme

Veillez prendre note que l'inspectrice municipale est en congé parental. Pour assurer la continuité du service pendant son congé, la municipalité a mandaté une firme d'urbanisme afin d'assurer le service d'émission de permis. Celle-ci prendra en charge les dossiers le mercredi après-midi ainsi que le vendredi matin. Le délai pour le traitement des demandes d'informations ainsi que l'émission de permis est beaucoup plus long que normalement. Soyez toutefois assurés que les demandes seront traitées. Nous vous demandons, si possible, de prévoir vos travaux et de faire vos demandes à l'avance.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Chatouiller ton cerveau

Ça te tente?

Viens t'amuser avec des amis(es) à faire des jeux ludiques qui feront appel à tes connaissances, assister à des conférences, faire des sorties culturelles, etc.

La mémoire est une faculté qui oublie, mais beaucoup moins avec nos jeux-exercices!

Début : mercredi 11 janvier 2023

Heure : 13 h à 15h30

Lieu : Salle du conseil

Coût : 25 \$ par session (Janvier-Mai 2023)

Pour inscription : 819-362-2712 ou 819-758-5239

Groupe de 5 à 10 participant(e)s

Les notes de musique

Remplace le tiret par une note de musique

Do- Ré- Mi- Fa- Sol- La- Si

Exemple : A __ ration Adoration

1.- Co __ que

2.- So __

3.- Car __

4.- Sa __ de

5.- __ dat

6.- Ba __ lic

7.- __ mpter

8.- I __ ement

9.- As __ __ ler

10.- Ad __ __

11.- __ __ ution

12.- P __ __ __ nant

Réponses jeu novembre-décembre 2022
Les notes de musique
1.- COMique 2.- SOFA 3.- CARÉ 4.- SALADE 5.- SOLDAT
6.- BASilic 7.- DOMpter 8.- ISOLEment 9.- ASSiMiller
10.- AdMiré 11.- RÉSOLUTION 12.- PRÉDOMinant

Heures d'ouverture

LUNDI	FERMÉ
MARDI	13 h à 19h
MERCREDI	FERMÉ
JEUDI	10 h à 12 h 13 h à 18 h
VENDREDI	13 H à 16 h
SAMEDI	9 H 30 À 11 H



Loisirs, culture & activités

Nouvel horaire

Veillez prendre note que la bibliothèque est de nouveau ouverte les samedis matin de 9 h 30 à 11 h.

Jeux éducatifs

La municipalité de la Paroisse de Plessisville offre désormais le prêt de jeux éducatifs. En effet, tous les abonnés de la bibliothèque Fleurs des champs peuvent emprunter gratuitement un jeu pour une période de 21 jours.

Comment ça marche?

- Empruntez un jeu à la fois par famille, pour 21 jours.
- Pour réserver, veuillez téléphoner au 819 362-2712 poste 4405

Frais de non résident

Veillez prendre note que la Paroisse de Plessisville rembourse la surtaxe appliquée aux activités pratiquées dans les villes où nos citoyens sont considérés comme des non-résidents, le tout pour un maximum de 200 \$, par inscription.

Offre d'emploi

Préposé à l'entretien des patinoires

La municipalité de la Paroisse de Plessisville est à la recherche d'un préposé pour l'entretien de la patinoire du Domaine Somerset.

Principales tâches :

- De préférence, avoir un souffleur
- Déneigement manuel de la patinoire avant l'ouverture, à l'occasion
- Déneigement manuel des entrées de la patinoire
- Arrosage de la patinoire extérieure
- Au besoin, gratter et arroser de la patinoire

Les personnes intéressées doivent contacter monsieur Carl Faucher au : travauxpublics@paroisseplessisville.com ou au : 819 362-2712 poste 4406



Viactive

Par Liette Bergeron et Lise Laliberté

VIACTIVE est un programme qui vise à faire bouger les gens de 50 ans et plus en groupe.

Avoir du plaisir tout en bougeant, c'est bon pour la santé et pour le moral.

Nouvelle session à partir du 10 janvier 2023.

Durée de 13 semaines.

Les mardis matin de 9h30 à 10h30

Salle du conseil

Gratuit

Pour vous inscrire, 819-621-8002

32^e édition

MARATHON de l'espoir

« Soyons sensibles et généreux ! »

Pierre Fortier, président d'honneur

SAMEDI 10 DÉCEMBRE
CARREFOUR DE L'ÉRABLE
De 9 h à 17 h

Venez voir les artistes
et les artisanes
venez surtout
soutenir
les familles d'ici.

DONS SUR PLACE
et
DONS EN LIGNE

WWW.MARATHONDELESPoir.COM



Les lutins s'invitent au Village boréal

C'est le 9 décembre prochain qu'aura lieu l'illumination du Village boréal au Carrefour de L'Érable dès 17 h. Chocolat chaud, musique de Noël, tours de calèche, feu et guimauves sauront vous mettre dans l'ambiance festive du temps des Fêtes.

En nouveauté, cette année, le village des lutins de la Paroisse de Plessisville sera installé au Village boréal. Ce parcours illuminé et féérique transportera les enfants dans l'univers des lutins coquins et de la magie de Noël. Préparez vos pièges et vos idées de tours, vos tout-petits voudront assurément en capturer un après avoir vu leurs maisons décorées.

Encore, cette année, une patinoire et une glissade seront accessibles, au Carrefour de L'Érable, lorsque la température et la quantité de neige le permettront. Le fameux labyrinthe fait de balles de foin, le tube-glissade ainsi que les igloos illuminés seront également de retour pour agrémenter l'expérience des enfants au Village boréal.

Date : vendredi 9 décembre 2022

Heure : 17 h

Lieu : Carrefour de l'Érable

Coût : gratuit

TRÈS PRÉCIEUX
PARTENAIRES



L'Avenir
de l'Érable





DATES À RETENIR

Conseil des maires de la MRC le 23 novembre 2022
(adoption du budget 2023)

ÉVÉNEMENTS

Marché de Noël de Sophia | les 5-6 novembre
GalArt | le 17 novembre
Mission emploi Arthabaska-Érable | le 18 novembre
Marché de Noël de Lyster | le 20 novembre
Marché de Noël de St-Ferdinand | le 26 novembre
Marché de Noël L'Érable-Arthabaska |
les 26-27 novembre et les 3-4 décembre
Consultation publique sur le plan d'action aux
changements climatiques | le 29 novembre

PROGRAMMES DE RÉNOVATION

La MRC est mandataire de la *Société d'habitation du Québec* pour la gestion de trois **programmes de rénovation** auxquels les propriétaires de résidences peuvent être admissibles selon certains critères.



Programme RénoRégion

Soutien financier aux propriétaires-occupants à revenu faible qui vivent en milieu rural pour exécuter des travaux afin de corriger des défauts majeurs.



Programme d'adaptation de domicile

Soutien financier aux propriétaires d'un domicile occupé par une personne handicapée pour la réalisation de travaux d'adaptation.



Programme Petits établissements accessibles

Pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite. Vise les propriétaires et les locataires d'établissements commerciaux, d'affaires et de réunion non soumis à une obligation légale en matière d'accessibilité.

En savoir plus : www.erable.ca/programmes_renovation

EMPLOI

- Conseiller aux entreprises, stratégie et analyse financière
- www.erable.ca/emplois



L'ÉRABLE
TERRE DE CRÉATIVITÉ

LES POMPIERS DU SSIRÉ S'EXERCENT EN SAUVETAGE HORS ROUTE

Le 1er octobre, les pompiers de la caserne 45 du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) ont réalisé des opérations de sauvetage hors route avec la collaboration de deux citoyens qui s'étaient prêtés à l'exercice en agissant comme victimes.

Dans le cadre de leur formation pratique, l'équipe a eu la chance de vivre plusieurs simulations d'accidents sur les pentes du Mont Apic pendant la journée.

Les pompiers du SSIRÉ sont formés pour intervenir en cas d'incendie, mais ils possèdent également des connaissances et des compétences dans le sauvetage glace, le sauvetage nautique et la désincarcération routière. Leur formation sera d'ailleurs bonifiée sous peu en désincarcération en milieu agricole.

www.erable.ca/nouvelles, le 6 octobre 2022

GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

— Une visite concluante à l'usine Viridis Environnement

Le 13 octobre, un groupe d'élus et de professionnels des différentes municipalités de L'Érable se sont déplacés à Saint-Côme-Linière pour observer de près la vitrine technologique *Triom* développée par Viridis Environnement.

Triom représente une option différente du bac brun pour valoriser les matières organiques. Elle permet d'extraire directement la matière organique du sac d'ordures et d'éviter une troisième collecte. La quarantaine de représentants de L'Érable ont tous été agréablement surpris des résultats démontrés : elle capte 70 % de la matière organique à même le bac de déchets. De plus, le compost qui en résulte est utilisé en agriculture ou pour la revitalisation minière.

www.erable.ca/nouvelles, le 24 octobre 2022

RECRUTEMENT ET RAYONNEMENT

— Développement économique de L'Érable participe à des événements de recrutement

Le 18 novembre, des représentants de Développement économique de L'Érable seront au **Centre des congrès de Victoriaville** dans le cadre de *Mission emploi Arthabaska-Érable*. Près de 2000 visiteurs sont attendus et 1500 postes sont à pourvoir dans les deux MRC, des emplois réguliers, étudiants, à temps complet ou partiel. Les gens pourront ainsi échanger et découvrir les avantages de venir travailler dans la région de L'Érable.

ICI, on a un emploi pour toi!

Dans la même veine, la MRC était mise en valeur lors de la *Foire nationale de l'emploi*, à Montréal, les 13 et 14 octobre en compagnie des quatre autres MRC du Centre-du-Québec sous l'angle de la région la plus industrialisée et diversifiée de la province.

MRC de L'Érable | 1783, av. Saint-Édouard, Plessisville | 819 362-2333 | info@erable.ca



COLLECTE DE
JOUETS

*LES JOUETS DOIVENT ÊTRE EN BON ÉTAT

POUR NOËL QUI ARRIVE À GRAND PAS,
SOYEZ GÉNÉREUX!
DONNEZ AU SUIVANT
MERCİ POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ

Du 17 octobre au 1 décembre 2022

Faite votre dépôt à l'adresse suivante :
1574, avenue du collège, Plessisville



Marché DE NOËL

L'ÉRABLE ARTHABASKA

26-27 novembre
3-4 décembre

9 h 30 à 16 h
Jardinerie Fortier
Princeville

+ DE
70
EXPOSANTS
agroalimentaires
artisans

+
BOUTIQUE
en ligne
boutique.marchenoel.ca




BINGO de NOËL

Jeudi 1^{er} décembre
19 H EN LIVE SUR

facebook.com/plessisville

Plusieurs prix à gagner dans les
commerces de la région!

LES CARTES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES SONT TOUJOURS BONNES.

Ouvert à toutes les municipalités membres de l'entente loisir :
Paroisse de Plessisville, Laurierville, Princeville,
St-Pierre-Baptiste, Val-Alain, Notre-Dame-de-Lourdes,
St-Ferdinand, Ste-Sophie-d'Halifax

INSCRIPTION : bingoplessis@gmail.com ou au : 819 362-3835
Date limite d'inscription : 18 novembre 2022



LES LUTINS
S'INVITENT AU
VILLAGE BORÉAL

Vendredi 9 décembre
Carrefour de L'Érable
Illumination du village de
17 h à 19 h

VILLAGE BORÉAL
Espace d'hiver-tisant!

Plessisville
À BRAS OUVERTS!

Paroisse de Plessisville
Espace de possibilités